



## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE sur les communes de JOUX-LA-VILLE et NITRY**

Le public est averti qu'en exécution :

- du code de l'environnement,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2022-0201 du 18 mai 2022,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc de trois éoliennes et d'un poste de livraison sur les communes de Joux-la-Ville et Nitry par la SAS ÉNERGIE VAUX FRÉGERS, sera ouverte du mercredi 15 juin 2022 (9 h) au lundi 18 juillet 2022 (17 h) inclus, soit une durée de 35 jours consécutifs en mairies de Joux-la-Ville et Nitry.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Pierre GUION.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'absence d'avis de l'Autorité Environnementale, le courrier du pétitionnaire en prenant acte, les avis des services consultés dans le cadre de la phase d'examen et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 15 juin 2022 au 18 juillet 2022, en mairies de Joux-la-Ville et de Nitry, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté durant l'enquête sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne [www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr) (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées.../enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 15 juin 2022 au 18 juillet 2022 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Joux-la-Ville, Nitry, Grimault, Massangis, Noyers, Annay-sur-Serein, Môlay, Sainte-Vertu, Aigremont, Vermenton, Lucy-sur-Cure, Précý-le-Sec, Thory, Sainte-Colombe, Coutarnoux sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- **sur un registre dématérialisé**, à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/3055>

- **par voie électronique**, à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante :

[enquete-publique-3055@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-3055@registre-dematerialise.fr)

(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous).

- **par courrier**, au commissaire enquêteur, à la mairie de Joux-la-Ville, siège de l'enquête.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, les observations et propositions du public qui seront également consignées dans les registres papier et le procès-verbal de celles-ci,

-à la mairie de Joux-la-Ville, les :

- mercredi 15 juin 2022 de 9 h à 12 h,
- lundi 18 juillet 2022 de 14 h à 17 h,

-à la mairie de Nitry, les :

- jeudi 30 juin 2022 de 9 h à 12 h,
- mardi 12 juillet 2022 de 14 h à 17 h,

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Joux-la-Ville, Nitry, Grimault, Massangis, Noyers, Annay-sur-Serein, Môlay, Sainte-Vertu, Aigremont, Vermenton, Lucy-sur-Cure, Précý-le-Sec, Thory, Sainte-Colombe, Coutarnoux. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision prise par le Préfet, à l'issue de la procédure, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Bérénice COMMUN en charge du dossier pour la SAS ÉNERGIE VAUX FRÉGERS dont les coordonnées sont les suivantes : SAS ÉNERGIE VAUX FRÉGERS-32-36 rue de Bellevue 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - mail : [b.commun@wpd.fr](mailto:b.commun@wpd.fr)